



Annonce immobilier sur site

Par Inesbrrr

Bonjour, nous cherchions un appartement avec mon ami. En cherchant sur un site immobilier très connu, nous avons postulé pour un appartement à 1300? CC à l'affichage sur le site.

Nous avons visité et lors de la visite, l'agent nous annonce un prix de loyer à 1400? CC et nous assure qu'il s'agit d'une erreur sur le site.

Nous nous sommes engagés, et nous nous apprêtons à signer dans les prochains jours. Aucune modification n'a été faite sur le site, nous avons les captures d'écran du site internet. Est-il normal qu'un « produit » à l'affichage présente un prix différent qu'à l'oral lors de la visite? Avons nous un recours?

Merci d'avance

Par morobar

Bonjour,

L'erreur ne crée pas le droit.

Une erreur typographique ne peut contrarier le contrat dont vous avez négocié les termes avant de le signer.

Par janus2

L'erreur ne crée pas le droit.

Bonjour,

On se rapproche plutôt ici d'une pratique commerciale trompeuse.